



Habitat : Le Conseil départemental aide les familles les plus démunies à accéder à la propriété



Entretien avec le directeur du CHM

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2693 - Édition du 21 Juillet 2023



Fidélité récompensée au CHM.

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

SOCIÉTÉ : Le CHM se pare de fleurs et de bonne humeur...

Remises de médailles d'honneur et festive cérémonie, ce jeudi, dans l'enceinte du Centre hospitalier de Mayotte afin de saluer l'engagement et l'ancienneté de 32 salariés, tout corps de métier confondu, rattachés à cette institution publique majeure pleinement (dé)vouée à la Santé des Maorais.

Dès les grilles de l'entrée principale du CHM, un certaine émulation se fait ressentir accompagnée d'un mouvement de foule plutôt inhabituel. Nous suivons le flot de cet attroupement bien apprêté. Mouvement social ? Épidémie ? Grève surprise ? Le code vestimentaire, les sourires et l'ambiance ne s'y prêtent pas. Après avoir bien marché, traversé quelques couloirs et dévalé quelques marches d'escalier, nous arrivons enfin en la cour centrale du lieu et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a du monde et ce, même au balcon et à tous les étages d'ailleurs ! Les tenues civiles s'entremêlent à celles du corps hospitalier. Buffet soigné, chapiteau dressé et tapis rouge déroulé; à n'en pas douter, les célébrations vont être doublement belles sachant qu'elles n'avaient pu être organisées, ces dernières années, pour cause sanitaire. Des célébrations dédiées à ces fourmis de l'ombre; des fourmis fidèles à minima depuis 20 ans* : « À Mayotte on parle beaucoup de turnover et pourtant regardez autour de vous. Malgré les crises plutôt cadencées qui se sont succédées sur le département depuis toutes ces années, nombreux sont les personnels loyaux à l'établissement et qui se lèvent chaque jour bien souvent très tôt pour venir travailler. Il faut qu'ils entendent ô combien ils sont indispensables et pour cela, cette cérémonie sera l'occasion de les remercier grandement » nous confie **Matthieu Guyot**, directeur adjoint du CHM.

La Médaille d'honneur régionale départementale et communale



Matthieu Guyot remettant la médaille d'argent à Roukaya Toilibou, adjointe des cadres hospitaliers recrutée le 15 juin 1999

Équivalent à la médaille du travail dans le secteur privé, cette distinction vise à récompenser les annuités de service et le dévouement octroyés à l'établissement public dans lequel on passe parfois plus de temps que chez soi. Tout un symbole de louable résilience pour ces femmes et ces hommes, incarnant la majorité silencieuse du réseau hospitalier

mahorais, qui ne laissent nullement indifférent **Jean-Mathieu Defour**, directeur général depuis avril 2022 : « Travailler au CHM c'est très dur, très compliqué et cela, tous les jours. Entre le réveil aux aurores, les embouteillages, la non assurance de ne pas se faire agresser sur la route, partir à 3h du matin pour revenir le soir, le tout sans eau; tout cela ajoute difficulté sur difficulté en plus de l'évolution phénoménale des besoins et

des techniques depuis ces 2 dernières décennies. Alors, honnêtement, un immense merci ».

Les différents grades

Ce sont donc l'ouvrier principal **Bacar Ahmed** et l'aide-soignant **Massoundi Saindou** dit Jao Stars, respectivement 42 et 40 ans dans la Fonction publique qui ouvrent le bal avec l'obtention d'une médaille d'or reçue sous l'oeil fier et ému des familles, amis et collègues présents. Les légitimes honneurs se succèdent passant par l'échelon vermeil (30 ans de service) et les majorités des autres médailles se voulant d'argent et équivalentes à 20 ans au minimum de service. En 20 ans, on peut dire que les choses changent comme nous le confirme **Inchati Abdallah**, affectée aux cuisines et recrutée au CHM depuis le 15 décembre 1999 : « *J'ai commencé, je ne savais même pas ce qu'on appelait un ordinateur, je n'y connaissais rien. J'ai du apprendre à me servir de tout ça, j'ai dû me moderniser et honnêtement, je trouve cela génial d'évoluer et je suis infiniment reconnaissante et émue* ».

Certains, moins timides que d'autres, ont tenu à prendre la parole comme **Zaïna Bacar**, cadre supérieure de santé paramédical qui, dans un discours émouvant, rappelle aussi tout le sens de ce qu'à pu être son engagement : « *Cette médaille revient également à mes enfants que j'ai souvent laissés à la maison pour des gardes parfois non-stop au sein des dispensaires. Merci aussi à mon conjoint qui m'a beaucoup soutenue lors mes formations et à l'ensemble de mes collègues avec qui nous avons noué de véritables liens. Oui les conditions de travail sont de plus en plus difficiles; pas dans l'activité en elle même mais plutôt par rapport à des paramètres extérieurs qui dégradent la situation. Il ne faut pas se décourager, les obstacles il y en aura d'autres mais nous en avons déjà beaucoup surmontés. Le CHM c'est un travail d'équipe, c'est une famille où nous sommes tous liés et il ne faut pas l'oublier. Une personne peut impacter toute la dynamique d'un service alors il est important que tout le monde y mette du sien...* ».



Un honneur personnel pour une joie commune de l'équipe des ambulanciers du CHM

Parce qu'il y a aussi de belles choses à notifier

Cette cérémonie protocolaire à échelle nationale intervient dans un contexte où le milieu de la Santé de manière globale rencontre bien défis et Mayotte n'est pas épargné faisant face à de nombreuses difficultés notamment au sein du CHM. Une raison supplémentaire de ne pas assombrir plus qu'il n'en faut un tableau qui, au final, ne se veut guère si bilieux : « *Les informations ou bruits de couloir ne sont réellement que le fruit d'une minorité. La fidélisation parle d'elle même. Regardez tous ces gens qui, au*

prix de sacrifices personnels et familiaux se sont accrochés pour évoluer et faire carrière ici. Le CHM c'est une famille et récompenser nos anciens aujourd'hui c'est une fierté qui nous donne encore plus la motivation de continuer, moi le premier et pourtant je suis là depuis 2002 » nous explique **Aynoudine Salime**, directeur des soins avant de poursuivre : « *Il y a toujours mieux ailleurs mais honnêtement, la Santé c'est quelque chose de magnifique et évoluer ici, sur le plan professionnel, humain et même financier, honnêtement, on est bien. On nous a mis en place des bus pour nos transports, nous avons des primes pour nous soutenir, nous avons des tickets restaurant à 11 euros, ce*

qui est une première pour le domaine hospitalier... Beaucoup de choses sont faites pour aller dans notre sens et croyez-moi, il n'y a pas que des gens tristes ici. Les gens ne viennent pas à reculons. La joie que vous voyez autour de vous, c'est ça le vrai visage du CHM ».

C'est dans une légitime euphorie dansante, nourrie de photos et selfies à profusion que nous laissons tous ces gens profiter de cette journée qui leur est quelque part dédiée. Médaillés ou non, merci à tous ces personnels muzungus ou mahorais, résidents ou de passage qui oeuvrent chaque jour avec passion à veiller sur nous et notre santé.

Marahaba et Tsihou Féréchéya !



Suivez le JDM sur internet



(à d. et au c.) J.M Dufour et B. Ahmed, médaille d'or pour 42 ans de service dans la Fonction publique



Massoundi Saïndou et son épouse, tous deux très émus et heureux de cette reconnaissance

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
 +33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com



**INVITÉ D'HONNEUR :
CONFECTION DICIEDAYEUR**

**ATELIERS COUTURES
ATELIERS CRÉATIFS
IDÉES CADEAUX**

**05 AU 22
JUILLET 2023**

**HALL DU COMITÉ DU TOURISME
MAMOUDZOU**

**LUN AU VEN 8H À 17H,
SAM 9H À 15H**



SOCIÉTÉ : Habitat : Le Conseil départemental aide les familles les plus démunies à accéder à la propriété

Depuis maintenant deux ou trois ans le Conseil départemental propose une aide aux familles nécessiteuses, en partenariat avec la SIM, pour qu'elles puissent accéder à la propriété de leur logement. Hier ce sont plus d'une dizaine d'entre elles qui ont signé une convention et ont pu bénéficier d'un accompagnement financier pour un montant total d'environ 250.000 euros.

« C'est un moment important pour l'aide aux familles. C'est la troisième convention de la sorte que nous signons avec le Département, se félicite Ahmed Ali Mondroha, Directeur de la Société immobilière de Mayotte (SIM). L'objectif de ce dispositif est d'aider les familles dans le besoin qui ne peuvent prétendre à un logement social d'accéder à la propriété », ajoute-t-il. Pour cela, le Conseil départemental leur donne une somme pour qu'elles puissent rembourser leur prêt immobilier ou leurs arriérés.

« C'est en quelque sorte un soulagement



De gauche à droite : Ahmed Ali Mondroha (SIM) et Madi Velou (CD)

pour la SIM, confie son directeur. Car c'est elle qui a avancé les financements et les travaux dans le cadre des LATS (logement en accession très sociale).

Nous allons ainsi diminuer les problèmes de trésorerie... ». Les logements qui ont été ainsi financés par la SIM sont, ce que l'on appelle, les « cases SIM » qui vont du T3 au T5 et sont réparties sur l'ensemble de l'île. Des familles sont ainsi venues de Bouéni, de Sada, de Poroani, ou encore de Chirongui.

« Toutes les familles qui vont bénéficier de cette aide sont propriétaires du terrain sur lequel a été construite leur case. Le foncier leur appartient, rappelle Ahmed Ali Mondroha. Nous, nous ne sommes qu'un opérateur ayant reçu l'agrément de l'État pour pouvoir procéder à ces constructions. Les familles, elles, bénéficient de subventions », précise-t-il.

Avoir un chez soi

Le vice-président du Conseil départemental chargé de l'action sociale, Madi Velou, ne cache pas son enthousiasme à l'idée de pouvoir aider les familles les plus démunies à devenir propriétaires de leur logement. D'autant plus que certaines d'entre elles



Les représentants des familles sont venus signer une convention

y vivent depuis de nombreuses années. « Le Conseil départemental aide et accompagne financièrement les familles qui sont dans le besoin, celles qui n'ont pas encore réussi à payer la totalité de leur prêt ou qui ont des arriérés. Pour les familles mahoraises il est important d'avoir un chez soi, car tout le monde ne peut pas accéder à un logement proposé par les bailleurs privés », explique l'élu. La participation du Département peut ainsi s'élever à 25.000 euros maximum par famille. « Aujourd'hui nous sommes montés jusqu'à un peu plus de 18.000 euros pour une famille, les autres ont eu des aides légèrement inférieures. Aussi nous serons toujours au rendez-vous pour accompagner les familles », poursuit Madi Velou.

Pour bénéficier de cette aide voulue et mise en place par le Conseil départemental, il faut remplir certains critères, sociaux notamment. « Les dossiers sont montés par la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer) qui nous les transmet. Puis les travailleurs sociaux vont enquêter sur le terrain afin de vérifier et sélectionner les familles les plus nécessiteuses. Une fois cette étape établie, les dossiers passent devant une commission pour être définitivement validés », explique le vice-président en charge de l'action sociale.

Hier ce sont ainsi seize familles qui ont signé une convention afin d'avoir des aides financières pour un montant avoisinant les 250.000 euros. « Et à ce jour ce sont environ une centaine de familles mahoraises qui ont pu bénéficier de ce dispositif mis en place par le Conseil départemental », assure Madi Velou.

B.J.



SANTÉ : Entretien avec le directeur du CHM

Au regard d'une actualité qui se veut effectivement complexe et pointée du doigt par certains, nous avons souhaité, entre 2 portes et ce, de manière totalement informelle, poser quelques questions directement au Directeur du CHM, Jean-Mathieu Defour, à l'issue de la cérémonie qui animait ce jeudi, le Centre hospitalier de Mamoudzou.

JDM : De vous à moi, mais que se passe-t'il au CHM ? Est-ce tant la crise que cela ?

Jean-Mathieu Defour : Ce qu'il faut comprendre, c'est que cette problématique de désertification dans le milieu hospitalier et même médical, de manière générale, ça touche tous les territoires. Au regard du profil des besoins sur Mayotte, où les services d'urgences sont indispensables car cela représente 90% de la patientèle mais sur ces 90%, seuls 10% relèvent réellement d'urgences graves. La majorité des gens viennent dans une démarche de consultation, ce qui n'est pas la fonction première des urgences. Nous nous sommes donc recentrés sur ce service afin d'inviter les gens à appeler d'abord le 15 avant de se déplacer. Le but étant de réguler en amont afin d'éviter une

suractivité inutile du service concerné. C'est ce qui se passe par exemple au CHU de Bordeaux ou ailleurs, c'est une procédure normale.

JDM : Je vous interromps mais on nous parle justement de décentralisation des appels d'urgence vers le Centre hospitalier réunionnais, est-ce le cas ? Et surtout pourquoi ?

Jean-Mathieu Defour : Au regard du nombre de médecins urgentistes qui ne sont pas tous régulateurs, nous avons souhaité sécuriser ce service et nous sommes effectivement tournés vers le CH de la Réunion afin de leur demander, au cas où, en fonction des plannings et médecins régulateurs ou non présents, d'assurer un renfort veille. Nous avons fait un premier test concluant et, en toute objectivée, cela ne change strictement rien pour les gens qui appellent; ils tombent sur un médecin régulateur point final. À l'issue de cela, le médecin régulateur réunionnais contacte ou non les agents de la régulation médicale ici. Alors oui, cela fait un petit décalage mais bon, ça marche très bien. Il faut comprendre que c'est un dispositif de complémentarité qui n'est pas du tout régulier; c'est vraiment lorsque notre garde ne comporte pas de médecins



Le Centre Hospitalier de Mayotte compte près de 3 000 agents

régulateurs; c'est à peu près 8 fois dans le mois !

JDM : Le service des urgences justement, cela semble plus que problématique depuis un certain temps ? Je nuance mais il semblerait qu'il gronde un fort mécontentement...

Jean-Mathieu Defour : Lorsque j'ai pris mes fonctions en avril 2022, j'ai été alerté par un certain nombre de médecins m'indiquant qu'il y avait quelque chose d'incompréhensible en comparaison de la Métropole en lien avec une gestion des temps administratifs alors qu'il devrait normalement être question de temps auprès de patients. Du coup, c'est quelque chose de totalement dérogatoire ici et pour essayer de clarifier tout cela et calmer le jeu des incompréhensions en interne, j'ai fait venir au CHM, en mars dernier, la Société française de médecine d'urgence (Sfmu) dans le cadre d'un audit qui m'a rendu la conclusion suivante : il faut arrêter cela de suite ! Nous avons donc mis en place une régularisation normée de tout cela, ce qui n'a pas plus à certains. Mais en aucun cas, le but était de rompre le dialogue et complexifier la situation, bien au contraire. J'ai même indiqué que faire intervenir le mode législatif de vigueur serait complexe, à la fois pour la direction de l'établissement mais aussi, et surtout, pour les médecins concernés. Donc, pour éviter d'en faire appel à un juge, tout en revenant dans la légalité de ce qui nous est demandé nationalement, nous avons avancé qu'il serait plus simple pour tout le monde de réguler cette situation en demandant aux médecins en question de nous redonner les heures qu'ils nous devaient; il y en a même un pour qui il est question de 500 heures à nous retourner. Encore une fois, tout cela s'est fait dans une volonté de dynamique simplifiée.

JDM : Cela semble loin d'être le cas pourtant. De nombreux commentaires sur réseaux sociaux ou bruit de couloir parlent d'une vague massive de démissions de vos médecins, notamment en lien avec ce service des urgences...

Jean-Mathieu Defour : Je peux vous



Jean-Mathieu Defour, Infirmier de formation et ancien directeur général des centres hospitaliers de Bastia, d'Ariège-Couserans ou encore de la Guyane de l'Ouest

assurer qu'il s'agit que d'un petit nombre au niveau du service des urgences. Nous n'avons strictement aucun problème avec l'ensemble de nos médecins ici au CHM et pourtant ils travaillent tous comme des fous avec du 60 heures semaine; c'est pareil pour nos urgences. Et pour les difficultés revendiquées justement par cette minorité de médecins, nous sommes, encore une fois, ouverts au dialogue pour solutionner tout cela. Le dialogue n'a jamais été rompu mais personne n'est réellement venus nous voir depuis, voilà la réalité. Et concernant ces histoires de démissions, je n'en ai aucune pour le moment. Toutes ces personnes sont encore dans nos effectifs. En congés, en arrêt maladie ou autre forme de mise en sommeil de leur contrat mais non,

aucune démission ! Nous verrons à leur respectif retour s'il y a ou non échange et dialogue et ceux qui souhaiteront partir et bien que dire, nous ne pourrons faire plus. Je reconnais sans aucun souci que ces médecins ont travaillé mais il est normal et important de rentrer dans la réglementation nationale, voilà aussi la réalité. On ne leur a pas demandé de payer ces heures justement, on a juste tenté de simplifier l'harmonisation législative d'une situation qui n'a plus lieu d'être.

JDM : En parlant d'implication de travail et d'engagement, je fais un parallèle obligatoire au regard de la situation des sages-femmes, surtout ici à Mayotte. Pouvons-nous en parler ?

Jean-Mathieu Defour : Alors pour le coup, c'est très compliqué pour elles. Il n'y a clairement plus de sages-femmes. Il n'y a pas de soucis revendicatifs c'est juste qu'il s'agit d'une crise d'attractivité nationale qui s'est aggravée avec les années. Les promotions dans les écoles sont de plus en plus vides. Et tous les directeurs d'hôpitaux s'arrachent les cheveux. Je vous mets dans la confiance, je me suis attiré les foudres du directeur du CH de la Guyane car j'ai réussi à embaucher 2 sages-femmes venant de là-bas ! On en est là.

JDM : Permettez-moi l'expression mais leur statut est tristement bâtarde au regard de leurs responsabilités et missions, non ?

Jean-Mathieu Defour : Mais je vous rejoins tout à fait. Elles sont clairement entre deux eaux et il faut clarifier cette situation. Que les choses soient claires, moi, je les considère comme des médecins; elles sont d'ailleurs gérées par les Affaires médicales et par la Commission médicale d'établissement (CME), ce sont des médecins ! Les médecins ont le droit aux congés bonifiés mais pas les sages-femmes parce qu'elles ne sont pas répertoriées personnel hospitalier (PH). Le problème c'est que le statut juridique ne suit pas et pour cela, je n'ai pas le pouvoir d'en changer.

JDM : Au regard de nos besoins cruciaux ici à Mayotte et de cette indispensable revalorisation du statut de sage-femme, n'avez-vous pas possibilité de faire remonter quelques informations de poids, pour justement faire enfin évoluer les choses auprès des hautes sphères ?

Jean-Mathieu Defour : Oui, j'ai déjà échangé, alerté et même saisi l'ARS et nous avons fait remonter une note demandant effectivement qu'il soit trouver des solutions pour Mayotte en termes d'attractivité et de cohérence. Pour l'ensemble du personnel hospitalier en général d'ailleurs et pas uniquement ceux qui viennent de l'extérieur. C'est très important. Par exemple, une aide d'installation de 10 000 euros qui peut être accordée à une sage-femme venant d'un territoire, hors Mayotte, doit aussi



Aux dires de la direction du CHM, les urgences saturent de consultations qui n'ont pas lieu d'être et qu'il faut agir en ce sens pour soulager le service et le personnel concernés



L'échographie est par exemple un des actes médicaux pour lequel les sages-femmes sont habilitées et compétentes (©Alain Guiomard, CNOSEF)

avoir une équivalence pour les sages-femmes qui sont là depuis des années. Je travaille donc avec l'ARS aussi là dessus pour trouver des solutions.

JDM : Un dernier mot avant que je vous libère, sachant que je vous ai limité sauté dessus, au sortir de cette cérémonie de remise des médailles d'honneur ?

Jean-Mathieu Defour : (sourire) Je sais que mon rôle de directeur fait qu'il est normal et plus facile de me faire passer pour le méchant de service, c'est le jeu ! Mais au regard de mon amour pour ce

métier, pour le corps hospitalier dans sa globalité, pour les personnes engagées au quotidien et toutes les enrichissantes expériences humaines antérieures que j'ai aussi pu vivre en différents territoires, je peux vous assurer que je suis une personne lucide, juste et surtout reconnaissante. Je remercie sincèrement, et j'insiste, l'ensemble des personnels du CHM pour leur implication. Merci aux médecins pour leur travail extraordinaire. Le dialogue sera toujours ma priorité première.

Propos recueillis par MLG

Consultations médicales de nuits fermées au CMR de Dzoumogné

En raison d'actes d'incivilité et de violence à l'encontre du personnel du Centre Médical de Référence de Dzoumogné (CMR) dans la nuit du 17 au 18 juillet derniers, les consultations de nuits ne sont pas assurées depuis ce jeudi 20 juillet et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Afin d'assurer la pleine sécurité de son personnel, la Direction du CHM informe la population des modifications temporaires dans les services de santé.

Les consultations de jour demeurent ouvertes de 7h jusqu'à 17h et seront renforcées.



Concernant les besoins de consultations en dehors de ces horaires, la Direction du CHM invite les concitoyens à :

- Privilégier le recours aux consultations de jour ;
- Appeler le 15 en cas d'urgence.

“Ces mesures permettront une meilleure organisation des cas et une prise en charge optimale des patients en fonction de leur urgence médicale”

“Le CHM tient à remercier la population pour sa compréhension et sa coopération durant cette période difficile et reste engagé à offrir des soins médicaux de qualité et à garantir la sécurité de tous”.

Remaniement ministériel : un nouveau délégué aux Outre-mer

C'est officiel, Jean-François Carencó cédera ce vendredi matin ses fonctions de ministre délégué aux Outre-mer à Philippe Vigier.

Député MoDem, Philippe Vigier n'a sur le papier rien qui le prédestinait aux territoires ultramarins. Biologiste et docteur en Pharmacie de profession, les clés du ministère des Outre-Mer, aux côtés de Gérald Darmanin, vont lui être remises, dès ce vendredi matin, de quoi faire trembler les élus hors Hexagone sachant, de surcroît, la [récente sortie des mesures CIOM](#) et le travail qui doit être enclenché dès cette rentrée... Croisons les doigts !



*Le député MoDem d'Eure-et-Loir, Philippe Vigier /
(© Ludovic Marin / AFP)*



*Au revoir monsieur Jean-François Carencó
(ici aux côtés de Fahardine Ahamada)*



SPORT : Sport: le foot reprend ses droits, mais pas que...

Super fight 976 II : du lourd en perspective !
 Oui, il n'y aura pas que du foot, ce week-end. Ce samedi, se tiendra la 2e édition du gala du centre multisport de Mroalé (C2M), le super fight 976 II. Un rendez-vous à ne pas rater pour les amateurs de sport de combat de l'île. Des combattants internationaux seront de la partie. En guise de main event*, le réunionnais Florent Kaouachi, triple champion du monde* de kick boxing, affrontera Mamoudou Keita, double champion du monde et intercontinental*. Bien évidemment, nous aurons l'occasion de voir à l'œuvre des jeunes combattants mahorais, issus des clubs de kick boxing du territoire. Au total, 14 combats seront à suivre ce samedi de 17h à 22h, au gymnase Jean-François Hory de Mgombani. En attendant, ce vendredi, auront lieu la pesée et la conférence de presse, au même endroit. Un beau spectacle en perspective !

La sélection de football de Mayotte continue sa préparation des JIOI

La sélection mahoraise de football,



Affiche officielle du Super fight 976 II

qui s'est entraînée ce mercredi et ce jeudi au stade municipal de Sada, continue activement sa préparation pour les jeux des îles de l'océan indien 2023 à Madagascar. Les hommes

d'Abidi Massoundi prendront l'avion ce vendredi et se dirigeront vers Madagascar. Là-bas, ils prendront part à un tournoi, qui permettra de se jager à quelques semaines du début des hostilités.

Foot R1 : As Rosador-Kaweni : choc de cette 8e journée !

Des suites du départ de la sélection de Mayotte ce vendredi, deux matchs de R1 de ce week-end sont reportés : Anteu – Bandrele et AJ Kani-Kéli – Jumeaux. Malgré, de très belles rencontres prendront place, avec en point d'orgue le choc Rosador – Kaweni, le 1er contre le 3e. Cette rencontre s'annonce explosive, d'autant que Kaweni reste sur 2 défaites de rang, dont une contre Combani, un concurrent direct. La défaite n'est pas envisageable ce week-end, pour les hommes d'Aboul Doihir. Ils ne pourront pas compter sur leur buteur maison Karim, convoqué avec la sélection mahoraise de football. L'AS Rosador aussi devra s'imposer, non seulement pour empêcher Kaweni de se rapprocher (un seul point d'avance sur eux), mais aussi pour éviter que les Diables Noirs de Combani prennent la tête (2e à égalité de point avec



Les grands acteurs du kick-boxing mahorais seront présents (photo d'illustration, archives)

Rosador). Un match à enjeu, qui se déroulera ce samedi à Passamaïnty.

Les autres affiches R1

-En parlant de Combani, ces derniers accueillent l'US Kavani ce samedi. C'est certainement la 2e très grosse affiche de cette 8e journée. Les deux équipes sont portées par un mélange de jeunes talentueux et de cadres expérimentés. Elles comptent aussi 1 seule défaite, chacune, cette saison. Impossible de

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BF
1	AS ROSADOR	16	7	5	1	1	0	14
2	DIABLES NOIRS	16	7	5	1	1	0	10
3	ASC KAWENI	15	7	5	0	2	0	11
4	US KAVANI	12	7	3	3	1	0	14
5	AJM JUMEAUX M'ZOISIA	12	7	3	3	1	0	9
6	AJ KANI KELI	10	7	3	1	3	0	14
7	BANDRELE FC	10	7	3	1	3	0	14
8	FC MTSAPERÉ	8	7	2	2	3	0	6
9	ASC ABEILLES	7	7	2	1	4	0	7
10	FOUDRE 2000	4	7	1	1	5	0	9
11	U.S.C.E.P ANTEOU	4	7	1	1	5	0	5
12	A.J. MTSAHARA	4	7	1	1	5	0	6

Classement actuel du championnat R1, les 3 équipes de tête ne se tiennent qu'à 1 point. Tout peut changer ce week-end



**LISTE DES JOUEURS DE LA SELECTION
SENIORS MASCULINE DE FOOTBALL POUR LES XIème JEUX DES ILES A
MADAGASCAR 2023**

LES GARDIENS DE BUT
Hanafi ATTOUMANI Ilam DJAILANE Farti YOUSOUF
LES DEFENSEURS
Ymadoudine ABDOU El-Oihab ABDOU Houssame, Dini BOINALI Archimed DJANFAR Habib MAOULIDA Abdou-Saïd RAFFION Toiyardine ISSOUFI Faydine SOILIH
LES MILIEUX DE TERRAIN
Apheze MOUSTOIFA Saïd Abou Bakri DOUKAINI Mouyad MAJANI Ansar, Ben AHAMADA COMBO Adifane HAMADA NOUSSOURA Djamal HOUMADI Nicolas, Raphaël, Bernard TASSARO Kamal Ben DJADID BEN
LES ATTAQUANTS
Mouritaza HOUMADI Chamsoudine ATHOUMANI Antoïssi LOUTOUFI Ida-Yasser MZE Karim ABDOURAHIM Moussa SOULAIMANA
Mohamed DJANFAR Chef de délégation Abidi MASSOUNDI Sélectionneur Abdoul-Ghanyou ABDALLAH Entraîneur Adjoint Zouhairi AHMED Entraîneur en charge des Gardiens de But Anfane MOHAMED SAÏD Entraîneur en charge de la Préparation Physique et Athlétique Rasolofonirina ANTOINE Entraîneur en charge des Attaquants Lamine GOUDIABY Entraîneur en charge de l'Intendance Madi YOUSOUF Entraîneur en charge de la Communication

Délégation de la sélection de Mayotte de football

prévoir le scénario, qui risque d'être fou.

-Mtsaharase déplacera à Mtsapéré, pour y affronter le FCM. Les deux équipes sont bipolaires cette saison, et sont capables du bon comme du mauvais. Léger avantage au champion en titre, même si la formation de M'tsahara a montré qu'elle pouvait prendre des points des équipes plus "huppées". -On termine avec Abeilles-Foudre 2000, Mtsamboro-Dzoumogne, un

derby nordique du coup. C'est aussi un choc de bas de tableau entre 2 équipes en grande difficulté (9e et 10e au classement, sur 12 équipes). Abeilles perdra gros en cas de défaite, la zone rouge n'étant qu'à 3 petits points.

Houmadi Abdallah

**Dans les sports de combat, le main event est le combat principal*

**Florent Kaouachi et Mamoudou Keita ont remporté leurs titres à l'ISKA, une fédération internationale de sports de combat.*

Agenda complet des matchs de R1 de ce week-end

SAMEDI 22 JUILLET 2023 - 15H00	SAMEDI 22 JUILLET 2023 - 15H00	SAMEDI 22 JUILLET 2023 - 15H00	DIMANCHE 23 JUILLET 2023 - 15H00
 FC MTSAPERÉ -  A.J. MTSAHARA	 DIABLES NOIRS -  US KAVANI	 ASC ABEILLES -  FOUDRE 2000	 ASC KAWENI -  AS ROSADOR

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

SARL ELYSIUM SERVICES

SARL au capital de 2000 €

Siège social : 10 RUE DE PENTHIEVRE 75008 Paris

883 029 381 RCS de Paris

L'AGE du 17/07/2023 a décidé de transférer le siège social Route de la SPPM 97600 Mamoudzou, à compter du 17/07/2023.

-Gérant : M. NKOUNKOU NOMBO YVON MIGUEL, demeurant 11 rue du complexe sportif 97670 Ouangani

Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Mamoudzou

SAS AUTO ECOLE MACHICOLO

SAS AUTO ECOLE MACHICOLO, Societe à responsabilité limitée au capital 1500,00 euros dont le siège social au 05 chemin Hadidja Bacar M'bouyoujou 97615 Labattoir.

Par décision du 23 juin 2023 par les associés .

De la nomination de M Ali Abdallah Ote Président.

De la nomination de MME ABDYOU HADJI FAHARIA Directrice générale pour une durée indéterminée en qualité d'administrations.

Mention sera portée au RCS de Mamoudzou.



Ville de Dembeni

Place de la Mairie

Boîte Postale N°20

97660 Dembeni

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
TRAVAUX**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Dembeni (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000878700018

Code postal / Ville : 97660 Dembeni

Groupeement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

ANNONCES LÉGALES

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Nassuria BACO BACAR - Tél : +33 269621581 - Mail : commandepublique@dembeni.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière : Indication concernant le chiffre d'affaire annuel général sur 3 ans.

Capacités techniques et professionnelles : les conditions sont relaté dans l'article 3 du règlement de consultation de la présente consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mardi 08 août 2023 - 10:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Aménagement du cimetière de Dembeni- relance lot 3 et 7

Classification CPV : 45000000

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Dembeni

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Local technique

Classification CPV : 45000000

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Peinture

Classification CPV : 45442100

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

20 juillet 2023



Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

